



## FICHE D'INSCRIPTION À L'ASSOCIATION SPORTIVE 2024-2025



NOM : ..... PRENOM : ..... CLASSE : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

.....

☎ Domicile : ..... ① Père : ..... ① Mère : .....

① (Numéro de la personne responsable joignable à tout moment le mercredi) : .....

E-mail (Ecrire très lisiblement votre adresse mail, svp) : .....

### Activité(s) choisie(s) :

VOLLEY-BALL

TENNIS DE TABLE Compétitions

BASKET-BALL

NATATION

TENNIS DE TABLE Loisirs

MULTISPORTS

Je soussigné madame, monsieur..... après avoir pris connaissance du règlement,

- Autorise(nt) leur fils/fille à participer aux activités de l'Association Sportive (entraînements et compétitions).
- Autorise(nt) le responsable sur place à prendre, si besoin, en mes lieux et place toutes décisions qu'il jugera utile dans l'intérêt de mon enfant.
- Autorise(nt)/n'autorise(nt) pas (1) l'établissement à utiliser des photos de mon enfant prises dans le cadre des activités U.N.S.S. pour des documents papier ou sur le site internet de l'établissement. *(En vertu du droit à l'image, toute publication de l'image d'un enfant mineur suppose une autorisation préalable de son représentant l'égal). (1) rayer la mention inutile*
- Autorise(nt)/n'autorise(nt) pas (1) mon enfant à rentrer seul après les entraînements ou les compétitions. (1) rayer la mention inutile.

### Données personnelles :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association Sportive du Collège – Lycée Saint Exupéry pour la gestion des élèves. Elles sont conservées pendant **1 an** et sont destinées à la **communication entre l'Association Sportive et les familles**.

Conformément à la [loi « informatique et libertés »](#), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Madame la présidente de l'association sportive, 11 rue Michaël Faraday, 78180 Montigny-le-Bretonneux

### Récapitulatif des pièces à fournir :

- La fiche d'inscription complétée et signée.
- Un chèque de 80 euros pour le multisports et de 65 euros pour les autres activités à l'ordre de l'association sportive Saint Exupéry. (Merci de bien vouloir inscrire le nom, prénom, classe et activité choisie à l'AS au dos du chèque).

Fait le : .....

Signature des parents :

# **Règlement intérieur de l'Association Sportive du collège Saint-Exupéry**

Le règlement intérieur de l'association sportive vient en complément du règlement intérieur du collège et du règlement EPS.

## **Article 1 : ADHESION**

L'inscription se fait sur la base du volontariat.

L'inscription donne accès aux entraînements, aux compétitions (certaines sur qualifications) et à la formation de jeunes officiels.

## **Article 2 : PRESENCE/ABSENCE**

Tout élève inscrit se doit d'être présent aux entraînements. Toute absence devra être justifiée auprès du responsable de la section concernée. Pour toute absence prévue, le professeur concerné devra en être informé au préalable par mail.

Pour les compétitions, une gestion spécifique est laissée à l'initiative des enseignants responsables de chacune des sections. Dans la mesure du possible, un calendrier des entraînements/compétitions sera transmis aux familles et aux élèves.

La communication se fera via « Ecole Directe ».

## **Article 3 : TENUE**

Tout élève inscrit devra avoir une tenue adaptée à sa pratique sportive. Lors des compétitions, le tee-shirt de l'AS fourni devra être porté.

## **Article 4 : COMPORTEMENT / ATTITUDE**

Tout élève inscrit doit adopter un comportement respectueux et responsable vis-à-vis de ses camarades, adversaires, professeurs, personnels d'accueil etc..., ainsi qu'envers le matériel.

Si tel n'est pas le cas, l'enseignant se réserve le droit d'exclure l'élève de façon temporaire ou définitive de son AS.

## **Article 5 : COTISATION ET REMBOURSEMENT**

La cotisation comprend l'adhésion à la licence UNSS, la participation aux sorties de l'association (hors sortie de fin d'année), la participation aux frais de déplacements lors des compétitions (cars) et l'acquisition du tee-shirt de l'AS.

La cotisation ne sera pas remboursée sauf cas de force majeure (un certificat médical sera à fournir).

**Signature des parents ou du responsable légal :**